



## Résiliation Canal plus, prélèvements bloqués

Par **Hernandez Jairo**, le **12/04/2017** à **14:37**

Bonjour,

J'ai souscrit en Janvier 2016 à un abonnement canal plus / Canal sat pour pas une vingtaine d'euro par mois pendant 1 an. J'ai envoyé tardivement par lettre de résiliation à leurs services, sans savoir que le contrat serait reconduit pour 1 an sans possibilité de pouvoir résilier à tout moment, et ils me disent maintenant vouloir continuer à me prélever jusqu'à Janvier 2018, je paye plus de 80€ par mois maintenant ! Ca représente presque 1000€ sur un an !

Je me suis formellement opposé à leurs méthodes, je ne vois clairement pas l'intérêt de reconduire le contrat pour 1 an si j'ai passé la première année d'engagement. C'est du vol ! Je vais faire opposition à leurs prélèvements. Je ne peux pas me permettre de telles sommes, surtout pour un service que je n'utilise pratiquement pas !

Il y a t-il des choses que la résiliation puisse se faire à l'amiable ? Ou vont-ils me traîner en justice pour avoir bloqué les prélèvements ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Hernandez Jairo**, le **14/04/2017** à **09:30**

Personne ne peut m'aider ?

Par **janus2fr**, le **14/04/2017** à **09:55**

Bonjour,

Et pourquoi ne pas avoir lu le contrat ou les CGV ?

Les abonnements de ce type sont toujours à reconduction tacite...

De plus, ce groupe est particulièrement connu pour être intransigeant sur les résiliations, refusant systématiquement l'application de la loi Chatel...